

LE DPMA ET LE CHAT (Fable administrative)

Le DPMA manqua s'étouffer ce matin-là lorsque le chef de service, soucieux, escorté d'un sous-directeur et d'un chef de bureau inquiets, lui tendit la facture de l'entreprise chargée du nettoyage: le montant affichait une hausse de 10%. Une heure quotidienne devait être en effet consacrée à la chasse aux déchets alimentaires éparpillés dans Bercy par des fonctionnaires discrètement solidaires d'Olive. Ce jeune chat, noir et blanc sale, avait spontanément adopté pour foyer le vaste mausolée chémétovien où, hiératique et attendrissant, il veillait conjointement aux douaniers sur les allées et venues des personnels. Olive, bien qu'élevé par lui-même, se comportait en chat sociable et délivrait des ronrons affectueux aux humains s'attardant à le câliner.

Le DPMA ordonna immédiatement la rédaction d'une circulaire interne visant à interdire de nourrir le chat et organisa une réunion inter-services : humanité et efficacité administrative devaient se conjuguer pour trouver une solution à la pagaille actuelle.

Il proposa d'affecter la mission de nourrir l'animal au poste de garde douanier qui présentait l'avantage d'une présence permanente et qui se verrait remettre à cet effet une portion quotidienne en provenance des cuisines de l'AGRAF.

La DGDDI objecta que l'entretien d'un chat n'entrait pas dans ses 79 missions répertoriées à l'heure où elle s'efforçait précisément de tailler dans celles-ci et où elle devait réduire ses effectifs. On ne pouvait lui demander tout et son contraire.

Les pompiers sollicités évoquèrent leurs sous-effectifs chroniques : ils avaient assez à faire, côté animalier, avec les canetons qui s'écrasaient chaque été, en apprentissage de vol depuis les terrasses du ministère. D'ailleurs, la sécurité exigeait de tendre un velum sur Bercy et en priorité sur la cour d'honneur : le DPMA serait responsable si un caneton fracassait le crâne d'un ministre.

Le Budget s'insurgea devant l'ampleur du coût potentiel et demanda à la DP une étude sur le risque statistique de voir un canard assommer a) un ministre b) un fonctionnaire. Les pompiers répondirent que la sécurité n'avait rien à faire du coût ni des statistiques : un lieu était sécurisé ou il ne l'était pas. La DAJ approuva.

Le DPMA bougonna. L'affaire se présentait mal et le mutisme des administrations témoignait de leur mauvaise volonté à collaborer. La porte s'entrouvrit à cet instant sur l'adjoint au chef de bureau (toujours inquiet) pour lui passer un message. Le chef de bureau s'illumina et le DPMA vit le papier voleter (comme les canetons du MINEFI, pensa-t-il, vaguement inquiet) de main en main jusqu'à lui. A la lecture du message, il poussa un soupir victorieux : les hôtesse d'accueil se portaient volontaires pour nourrir le chat.

C'est alors que la DAJ demanda la parole et le DPMA eut un mauvais pressentiment.

La DAJ exposa que l'AGRAF avait un objet, pour lequel cette association recevait des subventions publiques, qui consistait à nourrir les personnels du MINEFI et non des chats : fournir de la nourriture à cet effet était donc illégal. Le Budget renchérit et évoqua le spectre de la Cour des Comptes qui ne manquerait pas de relever le fait, voire d'en faire un trait d'humour acide aux dépens du MINEFI dans un prochain rapport public.

La DGCCRF releva que, pour d'évidentes raisons d'hygiène, la nourriture réservée au chat devrait être stockée dans un réfrigérateur à part. Il faudrait une subvention d'équipement spécifique pour l'AGRAF. Le Budget, d'une voix lasse, exigea un redéploiement au sein de la subvention.

La DPMA signala qu'il faudrait prévoir de toute manière une dotation de fonctionnement permanente pour frais divers d'entretien (litière, shampoing sec, vermifuge...) pour le chat plus les frais vétérinaires.

Le Budget, exaspéré, critiqua les gestionnaires qui ne résolvaient les problèmes que par des hausses de crédits. Vu la gravité de la situation des finances publiques et la nécessaire exemplarité du MINEFI, il fallait au contraire afficher des économies structurelles : en l'espèce, deux solutions immédiates au moins étaient à portée de main : la Seine d'un côté, le parc de Bercy de l'autre.

Cette suggestion sema trouble et confusion, une partie des gestionnaires étant également amis des félins. La DIRCOM ajouta que le MINEFI se privait d'une valorisation sympathique de son image de marque à peu de frais. La dernière enquête de satisfaction montrait un effritement inquiétant : l'indice de popularité du ministère qui gravitait d'habitude autour de 10 % venait de tomber à 8%. Olive pouvait devenir une mascotte porteuse de sens dotée d'une forte dimension affective.

Le Budget ricana : il voulait bien garder le chat en échange de campagnes de promotion inutiles à 10 M€ mais pariait qu'on se retrouverait in fine avec les deux.

Le DPMA se tourna alors vers la DGI et la DGCP en proposant de délocaliser le chat en province. Il y avait sûrement une possibilité d'hébergement quelque part dans les 6.000 adresses du MINEFI.

Les frères ennemis, soudés dans le même rejet, s'exclamèrent que les réseaux déjà en proie à des économies drastiques, soumis à une restructuration intense et complexe, ne joueraient pas les variables d'ajustement de la Centrale : on ne pourrait d'un côté réduire les effectifs et de l'autre les augmenter avec des chats ! En outre, les syndicats ne manqueraient pas de demander la création de 5 emplois pour prendre soin de l'animal en permanence compte tenu des 35 heures. De toute manière, la DGI et la DGCP avaient signé un contrat avec le Budget qui ne prévoyait pas l'entretien d'un chat : tout élargissement de mission se traduirait de facto par des crédits supplémentaires. La DREE, à qui personne ne demandait rien, se joignit au duo par prudence préventive. Le Budget acquiesça mollement tout en précisant en aparté à la DREE que le chat savait miauler en 3 langues.

Le DPMA excédé mit fin à la séance en déclarant que le problème du chat devait trouver une solution dans les meilleurs délais. 48 heures plus tard, il se voyait convoqué par un secrétaire général, profondément énervé. Ce dernier brandissait une poignée de tracts de l'intersyndicale qui manifestait son soutien à Olive : « *Solidarité avec Olive* » ; « *Non au limogeage d'Olive* » ; « *Aujourd'hui le chat, demain nos emplois* » ; « *La restructuration de la Centrale broie Olive sans pitié* ».

Le SG qui découvrait l'existence d'Olive demanda au DPMA s'il n'avait rien d'autre à faire qu'à pourchasser un matou sans défense en déstabilisant ses délicates négociations syndicales et Bercy en mouvement. Le ministre l'avait en effet convoqué pour des explications impossibles à fournir : l'affaire du chat commençait à courir tel un incendie de pampa dans l'appareil de l'Etat. Un entrefilet sur Olive figurait dans le Canard enchaîné : les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture avaient passé des petits mots en Conseil, une interministérielle menaçait et une question risquait d'être posée le mercredi suivant au Parlement, selon l'attaché parlementaire du Ministre. Bref, le DPMA disposait de 48 heures pour résoudre la question du chat.

Le DPMA en ronchonnança organisa illico une deuxième réunion inter-services.

La DAJ, soucieuse de réparer le trouble qu'elle avait initialement semé, arriva avec une solution. Il suffisait de convertir les apports en nature par des flux financiers et de régulariser ceux-ci : une dotation serait consacrée au chat par la DPMA qui servirait à payer les repas et divers frais de l'animal à l'AGRAF. Un badge serait établi au nom d'Olive et confié aux hôtesses. L'AGRAF fixerait un tarif « petit animal » à l'instar de la SNCF pour les billets de train, par exemple.

Le Budget bondit : on confondait la DMPA avec un zoo : le contribuable ne payait pas le MINEFI pour financer les chats.

Le DPMA s'imagina un bref instant en directeur de zoo et pensa par devers lui, au vu de la faune qui s'agitait dans la salle, qu'il avait toutes les compétences requises pour en tenir un.

La DAJ rétorqua que le chat ne serait pas subventionné mais rémunéré comme prestataire de services. Tout le monde, sauf le Budget, savait qu'un chat attrapait des souris et des rats. Or ces derniers étaient nombreux à Bercy du fait de la proximité de la Seine. Un contrat serait donc établi par le DPMA avec le chat à cet effet.

La DGCCRF s'inquiéta : ne fallait-il pas une mise en concurrence sur cette prestation, avec un appel d'offres plutôt qu'un marché de gré à gré ? Et que se passerait-il si d'autres chats étaient présentés par leurs propriétaires ?

La DRB demanda une étude : le chat, certes solution écologique, présentait-il le meilleur rapport qualité-prix pour libérer Bercy des rongeurs ?

L'IGF proposa de réaliser un benchmarking dans divers pays de l'OCDE avec rapport d'étape dans un mois, projet de rapport final dans deux et rapport définitif dans trois mois. Le DPMA devrait rapidement proposer une lettre de mission à la signature des ministres.

La DAJ émit la possibilité de créer un établissement public industriel et commercial qui hébergerait juridiquement le chat et permettrait de faire jouer la jurisprudence récente de la Commission européenne sur les prestations dites « in house » (« in mouse » cria un plaisantin). Bien entendu, s'agissant d'une nouvelle catégorie d'établissement, un article de loi serait nécessaire.

L'APE indiqua qu'un tel EPIC relèverait pleinement de son champ de compétences. Le Budget pouffa : l'APE en contrôlant les activités commerciales d'un chat justifierait enfin son existence. Il s'inquiéta ingénument de savoir si Andersen, KPMG et PWC ouvriraient un département félin pour sous-traiter les futures commandes de l'Agence.

Le DPMA, dubitatif, tout en saluant l'inventivité de la DAJ, souhaita une solution pour éviter un texte de loi. A sa fierté, l'illumination vint de sa propre direction : le chat était incontestablement un technicien spécialisé de haut niveau dans une compétence rare, la chasse aux souris, pour laquelle il n'existait pas de corps dans la fonction publique. Il remplissait donc pleinement les conditions de l'article 4 de la loi Le Pors 1984 : le DPMA pouvait le recruter sur un poste de contractuel, expert en dératisation, pour une période de 3 ans renouvelable une fois et donc le rémunérer en conséquence. La piste des vacances félines était également ouverte, éventuellement par le biais de l'entreprise de nettoyage qui pourrait accepter d'engager Olive pour l'employer au MINEFI.

Le Budget rejeta cette dernière solution : connaissant les gestionnaires et les syndicats, Olive serait d'ici 2 ans sapinisé ou berkanisé et assis en pied d'un nouveau corps sur un emploi de fonctionnaire titulaire. Entre ces maux, la voie contractuelle restait encore préférable.

La DPMA objecta que la durée des contrats Le Pors ne couvrirait pas forcément la durée de vie d'Olive. Le Budget susurra que même si Olive avait 7 vies, chacune d'elles pouvait être courte ; le ton monta dans l'assistance.

La DRB proposa d'ajouter un 156ème sous-groupe de travail à ses activités pour définir des objectifs et des indicateurs afin de mesurer le taux d'efficacité d'Olive : nombre annuel de rats et souris à éliminer, taux de réussite, poids moyen par rongeur abattu, etc ... Le chat devrait produire un rapport d'activité et de performance qui serait intégré au document que le MINEFI transmettrait au Parlement.

Simultanément, un conflit interne éclatait parmi les 4 sous-directions et les 7 bureaux de la DPMA présents à la réunion : aucun cadre ne voulait voir figurer le chat dans son organigramme. Le DPMA agacé imposa à son chef de service maussade de prendre Olive comme chargé de mission à ses côtés.

Le Contrôle des dépenses engagées souhaita pouvoir disposer d'un approuvé des ministres sur la solution qui avait été trouvée, doublé d'un accord express du directeur du Budget.

Lorsqu'il reçut l'approuvé, le ministre délégué au Budget sourit intérieurement : dans sa bonne ville d'Alençon, le chat aurait été directement confié par sa secrétaire aux jardiniers et plus personne n'en aurait entendu parler. Mais l'Etat français était grippé au point de ne savoir même plus résoudre le problème d'un chat : rien de plus dangereux que ces énarques armés de bonne volonté dans un tel contexte. Comment dans ces conditions réformer l'Ecole, la Justice, la Sécurité sociale ? Il soupira et, accablé, visa l'approuvé.

La lecture de l'approuvé provoqua la septième crise de colère de la journée chez le ministre des Finances (et il n'était que midi nota scrupuleusement l'huissier en chef qui tenait les paris) : « mettez des énarques autour d'un chat et ils le transforment en fonctionnaire ! » hurla-t-il. Il visa rageusement l'approuvé tout en demandant au Trésor une étude de privatisation du chat avec mise aux enchères et affectation du gain au désendettement de l'Etat.

C'est un DPMA fatigué mais, heureux, qui, ce soir-là, agita les approuvés au-dessus de la corbeille d'Olive installée dans son secrétariat, hors de portée du Budget. Olive ne leva pas la tête : elle était trop occupée à lécher les 5 chatons noir et blanc qui sommeillaient dans la corbeille...
